NOM DE VOTRE SOCIETE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de .....euros
Siège social : L'ADRESSE DE VOTRE SIEGE SOCIAL

STATUTS

LE SOUSSIGNE :
Monsieur/Madame……
demeurant……..
né(e) le……...……à……
de nationalité……..……....
Votre situation matrimoniale :……..

A arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle qu'il a décidé de constituer.

Article 1 - Forme

Il est formé par l'associé unique, soussigné, propriétaire des actions ci-après créées une société par actions simplifiée régie par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les présents statuts.

Elle ne peut procéder à une offre au public sous sa forme actuelle de Société par actions simplifiée, mais peut procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs.

Article 2 - Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

……
……

Article 3 - Dénomination

La dénomination de la Société est ……

Modèle téléchargé sur www.adezioweb.fr

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement «Société par actions simplifiée unipersonnelle» ou des initiales «S.A.S.U» et de l'indication du montant du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé .....

.....

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique.

Article 5 - Durée

La durée de la Société est fixée à ……. à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution ou prorogation anticipée.

Un an au moins avant la date d'expiration de la Société, l'organe dirigeant doit convoquer l'associé unique, à l'effet de décider si la Société doit être prorogée. A défaut, tout associé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire de justice ayant pour mission de provoquer la consultation prévue ci-dessus.

Article 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social sera clos le ……...

Article 7 - Apports

Au titre de la constitution de la société, l'associé unique, soussigné, apporte à la Société, la somme de …….…… *(en lettres)* euros, ci ..... *(en chiffres)"* euros.

Lesdits apports correspondent à ..... d'actions, souscrites en totalité et entièrement libérées.

La somme de …….. euros a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la Banque …….……

Modèle téléchargé sur www.adezioweb.fr

……. en date du …….

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de ..... euros.

Il est divisé en ……. actions de …… euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Article 9 - Comptes courants

L'associé unique peut, dans le respect de la réglementation en vigueur, mettre à la disposition de la Société toutes sommes dont celle-ci peut avoir besoin sous forme d'avances en «Comptes courants».

Les conditions et modalités de ces avances, et notamment leur rémunération et les conditions de retrait sont déterminées par l'associé unique.

Article 10 – Décisions de l'associé unique

L'associé unique est seul compétent pour :

- approuver les comptes annuels et affecter le résultat ;
- nommer et révoquer le Président ;
- nommer les Commissaires aux comptes ;
- décider la transformation de la Société, une opération de fusion, de scission, d'augmentation, de réduction ou d'amortissement du capital ;
- modifier les statuts ;
- déterminer les conditions et modalités des avances en compte courant;
- dissoudre la Société.

L'associé unique ne peut pas déléguer ses pouvoirs.

Les décisions unilatérales de l'associé unique sont répertoriées dans un registre coté et paraphé.

Article 11- Comptes annuels

A la clôture de chaque exercice, l'organe dirigeant dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et établit les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Il établit également un rapport sur la gestion de la Société pendant l'exercice écoulé.

Modèle téléchargé sur www.adezioweb.fr

L'associé unique approuve les comptes annuels, après rapport du Commissaire aux comptes, si la société en est dotée, dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice.

Article 12 - Nomination du Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts est :

Monsieur/Madame ……
Né le …….. à ……...
De nationalité ……
Demeurant …….....
……..

lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Article 13 – Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts.

Article 13 - Formalités de publicité - Immatriculation

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

Fait à ……....
le ……..
en …. exemplaires

Modèle téléchargé sur www.adezioweb.fr